

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 FEVRIER 2019
PROCES-VERBAL SOMMAIRE

Le vingt-huit février deux mil dix-neuf, à dix-sept heures, les délégués du Conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Moulins, se sont réunis sur convocation du président, Monsieur Pierre-André PÉRISSOL, en date du vingt et un février deux mil dix-neuf et sous la présidence de Monsieur Pierre-André PÉRISSOL à la salle des fêtes de Moulins, commune siège de Moulins Communauté.

ETAIENT PRESENTS

Président : Pierre-André PÉRISSOL

Vice-Présidents : Jean-Marie LESAGE, Annick DELIGEARD, Cécile DE BREUVAND, Jean-Michel LAROCHE, Michel SAMZUN, Claude VANNEAU, Jacques LAHAYE, Joël LAMOUCHE ;

Membres du Bureau : Martine AURAMBOUT-SOULIER, Jean-Michel BOURGEOT, Ludovic BRAZY, Éliane HUGUET ; Marie-Thérèse JACQUARD, Guillaume MARGELIDON ; René MARTIN, Françoise de CHACATON, Jean-Claude CHAMIGNON, Philippe CHARRIER ; Jean-Louis GUY, Jean-Claude LEFEBVRE, Jean-Pierre METHENIER (présent jusqu'à la délibération n°C.19.21); Noël PRUGNAUD, Philippe TOURET, Catherine TABOURNEAU; Frédéric VERDIER ;

Délégués titulaires : Michel BORDE ; Pierre BRENON, Jean-Pierre BRUNEAUD, Norbert BRUNOL ; Hamza BUDAK (présent jusqu'à la délibération n°C.19.11), Jacques CABANNE, Annie CHARMANT (présente jusqu'à la délibération n°C.19.21); Guy CHARMETANT, Max CHAUSSIN, Alain CHERVIER, Jennifer CREUSEVAUT; Christophe DE CONTENSON, Danielle DEMURE (présente jusqu'à la délibération n°C.19.22), Guillaume DEVAUX, Bernadette DEVEAU ; Pascale FOUCAULT, Marie-Thérèse GOBIN, André JARDIN (présent jusqu'à la délibération N°C.19.21), Johnny KARI ; Odile LAINE ; Gilbert LARTIGAU, Isabelle LASMAYOUS, Dominique LEGRAND ; Stefan LUNTE ; Daniel MARCHAND ; Michel MARMIN ; Yannick MONNET ; Jean-Michel MOREAU ; Lionel OLIVIER ; Pascal PERRIN, Christian PLACE ; Philippe PRUGNEAU; Gérard RENAUD ; Alain VENDANGE ; Yves VENIAT ;

Délégué suppléant :

ONT DONNE POUVOIR :

Alain DENIZOT à Jean-Pierre METHENIER jusqu'à la délibération n°C.19.21 ; Brigitte DAMERT à Guillaume DEVAUX, Jean-Claude ALBUCHER à Frédéric VERDIER, Nathalie MARTINS à Danielle DEMURE jusqu'à la délibération n°C.19.22; Alain DESSERT à René MARTIN ; Jérôme LABONNE à Lionel OLIVIER ; Jean-Luc MOSNIER à Eliane HUGUET, Bernadette MARTIN à Jean-Michel MOREAU ; Danièle THIERIOT à Jean-Claude CHAMIGNON ; Monique TOUSSAINT à Jean-Michel BOURGEOT, Békédha BENZOHRÀ à Dominique LEGRAND ; Nicole TABUTIN à Pierre-André PERISSOL ;

ONT DONNE POUVOIR EN COURS DE SEANCE

Hamza BUDAK à Johnny KARI à partir de la délibération n°C.19.11 ;

ETAIENT EXCUSES :

Ghislain COLLAS DE CHATELPERRON ; Dominique DESFORGES DESAMIN; Jean-Pierre METHENIER à partir de la délibération n°C.19.21 ; Alain DENIZOT à partir de la délibération n°C.19.21 ; Alain BORDE ; Annie CHARMANT à partir de la délibération n°C.19.21 ; Danielle DEMURE à partir de la délibération n°C.19.22 ; André JARDIN à partir de la délibération n°C.19.21 ; Nathalie MARTINS à partir de la délibération n°C.19.22 ; Jean-Michel GRIFFET ; Alain VIRLOGEUX (suppléant de Nicolas THOLLET) ; Etienne RICHET,

SECRETAIRE DE SEANCE :

Ludovic BRAZY

– FINANCES:

C.19.01 Débat d'Orientations Budgétaires 2019

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décidé, à l'unanimité:

- De donner acte au Président de l'organisation de ce débat sur les orientations générales du budget de l'exercice 2019,
- De prendre acte, conformément à l'article 255 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement et à ses textes d'application, du rapport ci annexé relatif à la situation interne et territoriale en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de Moulins Communauté, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation,

C.19.02 Fixation du coût des interventions des services techniques - Tarifs 2019

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité :

- d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2019 :

Coût horaire de la main d'oeuvre H.T. concernant l'intervention pour le compte de tiers :

	Rappel tarifs 2018	Tarifs 2019
Du lundi au samedi inclus pendant les heures de service	25,50 €	26,00 €
Du lundi au samedi inclus en dehors des heures de service (sauf entre 22 H et 7 H)	28,60 €	29,00 €
Le dimanche et les jours fériés (sauf entre 22 H et 7 H)	43,90 €	45,00 €
Tous les jours entre 22 H et 7 H	53,10 €	54,00 €

Coût horaire d'immobilisation de véhicules ou engins H.T. concernant l'intervention pour le compte de tiers :

	Rappel tarifs 2018	Tarifs 2019
Véhicule léger (P.T.C. < 3,5 tonnes)	16,40 €	17,00 €
Véhicule Poids Lourd (P.T.C. > 3,5 tonnes)	21,50 €	22,00 €

Coût des fournitures concernant l'intervention pour le compte de tiers :

Réperçusion aux clients du coût facturé T.T.C. à Moulins Communauté par le ou les fournisseurs.

Frais généraux concernant l'intervention pour le compte de tiers :

	Rappel tarifs 2018	Tarifs 2019
15 % du montant des prestations ci-dessus mentionnées plafonnés à	153 € HT	156 € HT

La T.V.A. est appliquée avec le taux en vigueur.

C.19.03 Convention de subvention pour le projet "Etudes préalables à la création d'un musée dédié à la Bible de Souvigny"

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à la majorité absolue (1 voix contre):

- D'autoriser le versement d'une subvention de 55 000 €, soit 80 % du montant total HT, à l'association des Amis de la Bible de Souvigny pour son projet intitulé « Etudes préalables à la création d'un musée dédié à la Bible de Souvigny » ;
- D'approuver la convention avec l'association pour l'attribution d'une subvention au titre du projet de intitulé « Etudes préalables à la création d'un musée dédié à la Bible de Souvigny »,

- **D'autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette Convention et tout autre document se référant à ce dossier.

Il est précisé que les crédits sont et seront inscrits au budget des exercices concernés.

– **TOURISME:**

C.19.04 Convention de partenariat entre Moulins Communauté et l'association IPAMAC pour la mise à disposition, l'installation et l'entretien des objets signaux de la Grande Traversée du Massif central (GTMC) VTT

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- **d'approuver** la convention de mise à disposition, installation et entretien des objets signaux de la GTMC VTT liant Moulins Communauté et IPAMAC,
- **d'autoriser** Monsieur le Président de Moulins Communauté ou son représentant à signer la convention,

C.19.05 Participation de Moulins Communauté à la campagne de promotion touristique en partenariat avec l'association Sites et Cités remarquables de France et Atout France

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **d'approuver** la participation de Moulins Communauté à cette campagne de communication
- **d'approuver** la convention à conclure entre Sites et Cités remarquables de France et la Communauté d'agglomération de Moulins Communauté pour la campagne de promotion touristique,
- **d'autoriser** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention,
- **d'inscrire** les crédits nécessaires au budget de l'exercice concerné pour un montant de 10 000€ TTC, inscrits en crédit d'investissement.

C.19.06 Adhésion à l'association des Villes et Métiers d'Art

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- **D'approuver et de demander** la candidature de Moulins Communauté à l'obtention du label Ville et Métiers d'art et l'adhésion à l'association Ville et Métiers d'art
- **D'autoriser** le versement chaque année du montant de l'adhésion, montant fixé à 6400 euros au titre de l'année 2019,

Il est précisé que les crédits sont et seront inscrits au budget des exercices concernés.

C.19.07 Adhésion à la Fédération Européenne des Sites Clunisiens

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à la majorité absolue (1 voix contre):

- **D'approuver et de demander** l'adhésion de Moulins Communauté à la Fédération Européenne des Sites Clunisiens
- **D'autoriser** le versement chaque année du montant de l'adhésion, montant fixé à 3000 euros au titre de l'année 2019,

Il est précisé que les crédits sont et seront inscrits au budget des exercices concernés.

– **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE:**

C.19.08 Aide à l'immobilier d'Entreprise – Accompagnement du projet de développement de l'entreprise TRANSPORTS HENRIOTS, à YZEURE

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **D'accorder** une subvention de 20 000 € calculée au taux de 10 % de la subvention proposée par le Conseil Départemental et d'approuver la convention,
- **D'autoriser** Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué au développement économique à signer la convention multipartite correspondante,
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget des exercices concernés.

C.19.09 Aide à l'immobilier d'Entreprise – Accompagnement du projet de développement de l'entreprise N7 AUTO PIECES, à AVERMES

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- **D'accorder** une subvention de 4877 € calculée au taux de 10 % de la subvention proposée par le Conseil Départemental et d'approuver la convention,
- **D'autoriser** Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-président délégué au développement économique à signer la convention multipartite correspondante,

Il est précisé que les crédits sont inscrits au budget des exercices concernés.

C.19.10 Renouvellement de l'adhésion de Moulins Communauté à l'Agence Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- **D'approuver** le renouvellement de l'adhésion à l'Agence Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises moyennant une adhésion annuelle de 500 euros.

Il est précisé que les crédits sont inscrits au budget du ou des exercices concernés.

C.19.11 « Barreau routier » reliant le LOGIPARC03 à la future A79 (mise en 2X2 voies de la RCEA) en complément de la RD12 recalibrée. Étude de faisabilité.

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- **d'autoriser** Monsieur le Président à engager les démarches pour réunir les conditions nécessaires à la réalisation du projet notamment au vu des résultats de l'étude de faisabilité.

– **GRANDES MANIFESTATIONS ECONOMIQUES ET COMMERCIALES:**

C.19.12 CENTREXPO 2019 : demande de subvention

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- **D'accepter** la reconduction de la convention de partenariat entre Moulins Communauté et l'association CENTREXPO pour une durée d'un an renouvelable une fois par expresse reconduction,
- **D'approuver** les termes de la convention,
- **D'autoriser** Monsieur le Président ou le Vice-Président en charge du développement économique à signer la convention de partenariat,

- **D'autoriser** le versement d'une subvention de 25 000 € au titre de 2019,
- **D'inscrire** les crédits nécessaires au budget de l'exercice concerné.

- **ENSEIGNEMENT SUPERIEUR:**

C.19.13 Pépinière Design - grille tarifaire

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- **D'approuver** la nouvelle convention de mise à disposition qui sera signée entre Moulins Communauté et les Pépiniéristes-Pépites
- **D'approuver** la nouvelle grille tarifaire inscrivant la gratuité de la mise à disposition des locaux de Sésame.

C.19.14 Cluster « Artisanat de luxe, Design et Métiers d'art » : Candidature à l'appel à projet « Réinventons nos coeurs de ville »

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- **D'autoriser** Monsieur le Président à répondre à l'appel à projet « Réinventons nos coeurs de ville » en présentant le projet de Cluster « Artisanat de luxe, design et métiers d'art »,
- **D'autoriser** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à l'appel à projet et à la réalisation du projet de cluster,
- **D'autoriser** Monsieur le Président à solliciter l'ensemble des financements nécessaires à la réalisation du projet.

- **RESSOURCES HUMAINES :**

C.19.15 Personnel communautaire : modification du tableau des effectifs

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- **De transformer** à compter du 1^{er} avril 2019 :
 - 1 poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet (10/20èmes) en poste d'assistant d'enseignement artistique principal 2^{ème} classe à temps non complet (10/20èmes)

C.19.16 Convention d'adhésion au Service Hygiène et Sécurité du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Allier

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- **d'adhérer** au service Hygiène et Sécurité du Centre de Gestion de l'Allier à compter du 1^{er} janvier 2019 et d'approuver la convention d'adhésion,
- **d'autoriser** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention à intervenir avec le Centre de Gestion de l'Allier.
- **d'inscrire** les crédits correspondants au budget de la collectivité.

– ADMINISTRATION GENERALE:

C.19.17 Syndicat Départemental d’Energie de l’Allier (SDE03) : modification statutaire et adhésion de la Communauté de Communes du Pays de Tronçais

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l’unanimité :

- **D’approuver** la révision statutaire liée à la prise des compétences « création et exploitation d’infrastructures de recharge de véhicules au gaz (GNV) » et « création et exploitation d’infrastructures de recharge de véhicules à l’hydrogène » et aux activités complémentaires « suivi énergétique des bâtiments publics » et « planification énergétique territoriale ».
- **D’approuver** l’adhésion au SDE 03 de la Communauté de Communes du Pays de Tronçais
- **De notifier** la présente délibération au SDE 03

C.19.18 Représentation de Moulins Communauté au sein de la commission communale d’aménagement foncier de la commune de Neuvy

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l’unanimité:

- **de désigner** Monsieur Claude VANNEAU en qualité de représentant titulaire de Moulins Communauté et Monsieur Jean-Claude CHAMIGNON en qualité de représentant suppléant pour siéger au sein de la commission communale d’aménagement foncier de la commune de Neuvy,

C.19.19 Adhésion de Moulins Communauté à Cap Rural

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l’unanimité :

- **D’approuver** l’adhésion de Moulins Communauté à CAP Rural et d’autoriser le versement du montant d’adhésion chaque année, montant fixé à 1000 euros au titre de l’année 2019,
- **D’autoriser** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette adhésion,

Il est précisé que les crédits sont et seront inscrits au budget des exercices concernés.

C.19.20 Transfert des compétences assainissement collectif et gestion des eaux pluviales urbaines : Approbation du procès-verbal de mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers à la communauté d’agglomération de Moulins avec la commune de Thiel-sur-Acolin et abrogation de la délibération n°C.18.181

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l’unanimité:

- o **D’abroger** la délibération n°C.18.181 du conseil communautaire en date du 14 décembre 2018 relative à l’approbation du procès-verbal de mise à disposition entre Moulins Communauté et la commune de Thiel-sur-Acolin,
- o **d’approuver** le procès-verbal rectifié de mise à disposition entre Moulins Communauté et la commune de Thiel-sur-Acolin constatant la mise à disposition à la communauté d’agglomération des biens meubles et immeubles nécessaires à l’exercice des compétences « assainissement collectif » et « gestion des eaux pluviales urbaines » joint en annexe,
- o **d’autoriser** Monsieur le Président de la communauté d’agglomération ou son représentant à signer ce procès-verbal de transfert entre Moulins Communauté et la commune de Thiel-sur-Acolin pour la mise à disposition des biens et des équipements

C.19.21 Choix de la marque de territoire

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré ; le Conseil communautaire décide, à la majorité absolue (1 abstention) (Yannick MONNET ne prend pas part au vote):

- **d'approuver et d'autoriser** la création et le dépôt de la marque « In Moulins CAPITALE DES BOURBONS» ainsi que du logo associé.

- **ENVIRONNEMENT:**

C.19.22 Contrat Territorial pour la gestion durable du Val d'Allier aval - Années 2019-2020

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à la majorité absolue (2 abstentions) :

- **D'approuver** les plans de financement (*ou dispositions ou autres*) tels qu'exposés dans la délibération,
- **D'autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à ce dossier
- **D'autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant, à assurer la maîtrise d'ouvrage des actions mentionnées ci-dessus et portées au programme, à solliciter les financements pour ces opérations, à lancer les consultations nécessaires et signer les marchés

- **AMENAGEMENT / URBANISME / HABITAT / TRAVAUX:**

C.19.23 Acquisition du terrain sis 136 rue de Lyon à Moulins (parcelle AZ 290) à la Sarl la Pérouse dans le cadre du projet d'aménagement des berges de l'Allier

Le rapporteur entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à la majorité absolue (1 abstention) :

- **De préempter**, suite à délégation, pour l'acquisition du terrain sis 136 rue de Lyon à Moulins d'une superficie de 3 492 m² (parcelle AZ 290), dans le cadre du projet d'aménagement des berges de l'Allier, pour un montant de 70 000 €, soit 20€/m².
- **D'autoriser** Monsieur le Président ou son représentant, à signer l'acte à intervenir et accomplir toutes les formalités nécessaires et requises.

Il est précisé que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice concerné.

C.19.24 Cession d'une partie de 4 parcelles AV n°37 (Yzeure), A n°1 339 (Montbeugny) et AK n°6 et n°7 (Toulon sur Allier) au Conseil départemental de l'Allier dans le cadre du projet d'aménagement de la RD 12

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité:

- **d'approuver** la cession d'une partie des 4 parcelles AV n°37 (Yzeure), A n°1 339 (Montbeugny) et AK n°6 et n°7 (Toulon sur Allier) au Conseil départemental de l'Allier dans le cadre du projet d'aménagement de la RD 12, pour un montant total de 6 027.12 €
- **d'autoriser** Monsieur le Président ou le Vice-président délégué à l'Aménagement du territoire, à l'Urbanisme à l'Habitat et aux Travaux, à signer l'acte à intervenir et accomplir toutes les formalités nécessaires et requises.